

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 DECEMBRE 2021– 9h30

Salle communale - Séance publique

Présents : Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 novembre 2021

2. Projet de délocalisation de la salle de découpe des chasseurs

Ce point est abordé en présence de Monsieur Lacroix, architecte missionné, et de Jean-Louis Toustou, Président de l'Association Communale de Chasse de Prades.

Le maire rappelle les circonstances qui ont provoqué le questionnement sur la délocalisation de la salle de découpe des chasseurs :

- La situation actuelle de la salle de découpe au sous-sol du bâtiment communal La Bexane,
- Le besoin de dégager de la place dans le projet de rénovation du bâtiment La Bexane pour l'atelier et le garage communal,
- L'exposition du gibier mort et des salissures en bordure du chemin menant au Moulin, à la Bassette, aux espaces de jeux, aux chalets,
- L'intérêt pour la commune de bénéficier de l'exclusivité de l'utilisation de la salle communale.

Il convient de rappeler que l'Association de chasse a investi près de 25 000 € dans les installations actuelles : en construction et aménagement de la salle de découpe, en dons conséquents, en temps de travail, en matériels et équipements de cuisine et dans la cheminée de la salle communale.

Monsieur Lacroix, architecte, présente les plans du projet d'un bâtiment en prolongement de la salle communale et de la chambre froide, mais indépendant. Le bâtiment de plain-pied abriterait l'activité chasse y compris la salle de découpe où le treuil actuel sera repositionné.

Le dénivellement du terrain permettrait de récupérer un espace en sous-sol utilisable en dortoir et sanitaires pour les chasseurs de l'associations ou les chasseurs invités par l'association.

La construction proposée est de type traditionnel, le toit et les façades s'alignent sur ceux des bâtiments voisins pour s'intégrer parfaitement dans l'espace existant. Les réseaux d'eau et d'électricité sont situés à proximité. Les eaux usées seront reliées au réseau d'égout.

La nouvelle réglementation thermique en vigueur dès le mois de janvier 2022 devra être appliquée.

Calendrier du projet :

- Dépôt du permis de construire dans les meilleurs délais
- Chiffrage des matériaux (plusieurs devis)
- Montage financier : subvention du département, participation de l'ACCA de Prades, prêt de la commune
- Réalisation par les employés municipaux

La commune restera propriétaire de ce bâtiment.

Les consommations d'énergie seront à la charge de l'association de chasse.

Décision

La décision de réalisation sera prise quand il y aura une bonne visibilité sur le montage financier.

Jean Louis Toustou ajoute que cette réalisation est importante pour l'association de chasse, pour gagner en autonomie, libérer la salle communale, pouvoir accueillir des chasseurs extérieurs et permettre, par la vente du gibier, des recettes indispensables à la survie de l'association.

Rappel du planning des dossiers en cours

Les dates ci-dessous intègrent :

- **le temps de préparation et de dépôt des dossiers de demande de financement,**
- **le délai de réponse et d'obtention des subventions des partenaires financiers,**
- **le temps de réalisation des travaux.**

2021/2023

➤ Bâtiment communal La Bexane

Après des contacts répétés avec la préfecture, il semble que l'Etat ait entendu la demande de Prades sur ce dossier tant côté DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) que DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le maire a notamment signalé au plus haut niveau l'inégalité du système d'attribution des subventions de l'Etat entre les communes, les petites, les grandes, les riches et celles ne bénéficiant pas de reversements des entreprises locales.

2022

➤ Salle de découpe / bâtiment des chasseurs

Le département sera sollicité pour une subvention. Cette demande ne sera possible que sur 2022, il ne faut pas passer à côté.

2023/2025

➤ Aménagement des entrées du village et réduction de la vitesse sur la route

➤ Travaux de voirie

En fait, ces différents projets s'imbriquent les uns dans les autres.

Il faut adapter nos demandes à l'opportunité des politiques publiques menées (plans de financement thématiques) même si cela bouscule le calendrier initial de réalisation des projets communaux.

Le niveau des financements obtenus déterminera, sur chaque dossier, le niveau des réalisations possibles. Les décisions de la commune devront rester raisonnables et responsables.

3. Poste d'employé communal (poste technique)

Comme suite à l'appel à candidature lancé dans la perspective du remplacement de Didier Labouret (départ à la retraite), la seule candidature déposée a été examinée.

Les différentes expériences professionnelles du candidat, son envie de travailler pour la commune et le fait d'être domicilié sur place ont été pris en compte dans la décision.

La candidature de Yannick Calvet est donc retenue sur un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Décision votée à l'unanimité.

4. Résultat de la demande de subvention à La Poste

Le maire a su maintenir de bonnes relations de travail avec les responsables ariégeois de La Poste.

La commission a décidé d'attribuer au dossier de demande de Prades, une subvention de 6000 €, notamment au titre de l'accès handicapé.

L'inauguration de l'accès et de la façade du bâtiment public aura lieu le 14 janvier à 11h30 en présence d'Alain Naudy, du maire d'Ax, du maire de Mérens et des responsables de La Poste.

Pour finaliser cette rénovation, les bureaux du bâtiment mairie/poste seront prochainement repeints.

5. Demande de participation financière à l'Association Patrimoine, Culture et Histoire de Prades

La réfection totale des circuits électriques de l'église, y compris le tableau général et les éclairages de sécurité, a été réalisé par les bénévoles de l'association. Un travail de qualité.

La commune a pris en charge

- le paiement des factures des matériaux
- la location de l'échafaudage
- la prise en charge de la TVA

Décision

D'un commun accord avec la mairie et comme prévu, l'association PCHP versera à la commune une participation à hauteur de **7200 €** sur le montant total des dépenses.

6. Location de la cabane de Sept Cazes

Le bureau des guides renouvelle sa demande de location de la cabane du 1/12 au 30/04 de l'année pour un montant de 600 €.

La cabane est très fonctionnelle. L'association pastorale finance des améliorations d'aménagement. Les frais de fonctionnement sont pris en charge par l'association pastorale.

La commune de Prades est propriétaire.

Décision

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire le bail de la cabane de Sept Cazes au profit du bureau des guides à hauteur de **600 €**, pour 2022.

7. Participation de la commune aux forfaits de ski des enfants de la commune scolarisés.

Trois enfants sont éligibles sur la commune.

Décision : le conseil municipal vote une participation de **386 €**

8. Convention de participation aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire (SIRP) du Pays de Sault

Décision : la convention est approuvée à l'unanimité par le conseil.

9. Commission de sécurité des pistes du Chioula

Décision

Vincent Sabadie, conseiller municipal, représentera la commune de Prades à cette instance.

10. Part communale pour la mutuelle des employés communaux adhérents

Décision : Le conseil vote une participation de **20 € par agent et par mois**.

Questions diverses

- Pierre Henrich, adjoint au maire, tient à saluer **le travail efficace et la compétence** de Sandrine et Olivia, en poste, depuis cet été, respectivement au secrétariat de mairie et à La Poste.
- L'enneigement important et brutal des dernières semaines a engendré un gros travail de déneigement. Didier, l'employé municipal, a dû avoir recours à **l'utilisation de la fraise**. Ce n'est pas un outil simple à manier d'autant plus qu'elle est vieillissante. Même si on ne l'utilise pas fréquemment, c'est un engin qui reste indispensable. Il faut prévoir des réparations dans un premier temps et peut être son renouvellement à plus long terme.
- La **location des chalets communaux** sur le site « booking » va être lancé. Les chalets ont été tous loués pour les vacances de Noël.
- Guillaume Moquet, conseiller municipal, est chargé de faire établir des devis avant de procéder à **l'achat d'un ordinateur** pour gérer la location des chalets (site booking, courriers, contrats de location, encaissements...).
- Une dizaine de personnes participent chaque mercredi aux **cours de yoga** organisés à la salle communale. Il faut mettre en place une convention d'utilisation des locaux, à titre gracieux, à condition que cela concerne une majorité de pradéens.
- Le **repas de fin d'année des personnels communaux** aura lieu courant janvier.
- Les membres du conseil municipal ont pris, pour des raisons de sécurité sanitaire, dans un contexte d'épidémie covid galopante, la décision d'annuler **la réunion publique** qui devait avoir lieu le 29/12/2021 à 16 h.

Une décision regrettable, mais la prudence a fait loi. **La présence du représentant du SMDEA** sera à nouveau requise pour la prochaine réunion.

La séance est levée à 11h30.

